

# 05-5008 Compte total CyStain™ BacCount - Tampon de dilution CyStain™ (05-5008-P01)

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No.58 / le lundi mars 26, 2012/ statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux ( février 11, 2015.)  
Date d'émission ://02/23/2021 Version :1.0

## Section1: IDENTIFICATION

### 1.1 Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : 05-5008 CyStain™ BacCount Total - Tampon de dilution CyStain™ (05-5008-P01)

### 1.2 Usage prévu du produit

Réservé à un usage professionnel.

### 1.3 Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

#### Société

SYSMEX AMERICA, Inc.  
577 Aptakisic Road  
Lincolnshire, IL, 60069 É.-U.  
Téléphone :847-996-4500  
1-800-3SYSMEX (1-800379---7639)

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro en cas d'urgence : Chemtel, LLC  
(800)255-3924 (Amérique du Nord)  
+1 (813)248-0585 International :

## Section2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-É.-U./CA

Corr. mét.1 H290

Texte complet des catégories de dangers et des mentions de danger : voir la section 16

### 2.2 Éléments de l'étiquette

Étiquetage SGH-É.-U./CA

Pictogrammes de danger (SGH-É.-U./CA) :



SGH05

Mention d'avertissement (SGH-É.-U./CA) : Attention

Mentions de danger (SGH-É.-U./CA) : H290 Peut être corrosif pour les métaux

Conseils de prudence (SGH-É.-U./CA) : P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.  
P406 Entreposer dans un contenant anticorrosif pourvu d'une gaine intérieure résistante.

### 2.3 Autres dangers

L'exposition peut aggraver l'état des personnes souffrant déjà d'affections oculaires, cutanées ou respiratoires.

### 2.4 Toxicité aiguë inconnue (SGH-É.-U./CA)

Aucune donnée disponible

## Section3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

# 05-5008 Compte total CyStain™ BacCount - Tampon de dilution CyStain™ (05-5008-P01)

## Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No.58 / le lundi mars 26, 2012/ statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux ( février 11, 2015.)

### 3.1. Substance

Sans objet

### 3.2. Mélange

Nom	Synonymes	Identificateur du produit	% *	Classification des composants selon le SGH
Acide hydrochlorique	Chlorure d'hydrogène / Acide chlorhydrique / ACIDE HYDROCHLORIQUE / Acide chlorhydrique, acide anhydre / acide chlorhydrique	Numéro de CAS7647-01-0	0.1 - < 1	Corr. mét.1, H290 Corr. cutanée1A, H314 Lés. oculaires1, H318 STOT, SE3, H335 Aquatique aigu 2, H401
Azide de sodium	Azide de sodium (3Na(N)/Azide de sodium (3NaN)/Azide de sodium	Numéro de CAS26628-22-8	< 0.1	Tox. aiguë2 Oral :H300 Tox. aiguë1 CutanéeH310 Tox. aiguë2 Inhalation : poussières, brouillard :H330 STOT, SE1, H370 STOT, RE1, H372 Aquatique aigu 1, H400 Aquatique chronique 1, H410 Poussières comb.

Texte complet des phrases H : voir la section 16

\*Les pourcentages sont inscrits selon un pourcentage en poids (% p/p) pour les composants liquides et solides. Les composants gazeux sont inscrits selon un pourcentage en volume (% vol/vol).

## Section4: PREMIERS SOINS

### 4.1Description des premiers secours

**Généralités** : Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

**Inhalation**: Lorsque des symptômes apparaissent : sortir à l'air libre et aérer la zone suspectée. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

**Contact avec la peau** : Enlever les vêtements contaminés. Faire tremper les zones touchées dans l'eau pendant au moins 5 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

**Contact avec les yeux** : Rincer soigneusement avec de l'eau pendant au moins 5minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

**Ingestion**: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

### 4.2Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Généralités** : Aucun risque important prévu dans des conditions normales d'utilisation.

**Inhalation** : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

**Contact avec la peau** : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée.

**Contact avec les yeux** : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

**Ingestion** : L'ingestion peut avoir des effets nocifs.

**Symptômes chroniques** : Aucune connue.

### 4.3Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

## Section5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### 5.1Agents extincteurs

**Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour circonscrire l'incendie.

**Agents extincteurs inappropriés** : Aucune connue.

# 05-5008 Compte total CyStain™ BacCount - Tampon de dilution CyStain™ (05-5008-P01)

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No.58 / le lundi mars 26, 2012/ statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux ( février 11, 2015.)

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Risque d'incendie** : N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à température élevée.

**Risque d'explosion** : Tout contact avec des substances métalliques peut dégager de l'hydrogène gazeux inflammable.

**Réactivité** : Peut être corrosif pour les métaux. Tout contact avec des métaux peut évoluer en hydrogène gazeux inflammable.

## 5.3 Conseils aux pompiers

**Mesures de précaution dans la lutte contre l'incendie** : Combattre tout incendie d'origine chimique avec prudence.

**Instructions de lutte contre l'incendie** : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés.

**Protection lors de la lutte contre l'incendie** : Ne pas entrer dans le secteur d'intervention sans porter l'équipement de protection approprié, notamment une protection des voies respiratoires.

**Produits de combustion dangereux** : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

## 5.4 Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

## Section 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Mesures générales** : Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer le produit (les vapeurs, le brouillard ou la pulvérisation).

#### 6.1.1 Pour le personnel non affecté aux urgences

**Équipement de protection** : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

**Procédures d'urgence** : Évacuer le personnel non nécessaire.

#### 6.1.2 Pour le personnel affecté aux urgences

**Équipement de protection** : Fournir à l'équipe de nettoyage la protection appropriée.

**Procédures d'urgence** : À l'arrivée sur place, le premier répondant doit reconnaître la présence de produits dangereux, se protéger et protéger les autres personnes, sécuriser l'endroit et obtenir l'assistance du personnel formé dès que les conditions le permettent. Aérer la zone.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout écoulement dans les égouts et les eaux publiques.

### 6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

**Pour le confinement** : Contenir les déversements avec des digues de sécurité ou des matières absorbantes pour éviter la migration et l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

**Méthodes de nettoyage** : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Placer la matière déversée dans un récipient convenable pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 8, Contrôles de l'exposition/protection individuelle et la section ,13 Données sur l'élimination.

## Section 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

**Autres dangers lorsque le produit est traité** : Peut être corrosif pour les métaux.

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard ou la pulvérisation.

**Mesures d'hygiène** : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Mesures techniques** : Respecter la réglementation applicable.

**Conditions d'entreposage** : Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Stocker dans un endroit sec et frais.

Conserver/stocker à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles. Entreposer dans un contenant anticorrosif pourvu d'une gaine intérieure résistante.

**Matières incompatibles** : Acides forts, bases fortes, oxydants forts. Métaux. Peut être corrosif pour les métaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réservé à un usage professionnel.

# 05-5008 Compte total CyStain™ BacCount - Tampon de dilution CyStain™ (05-5008-P01)

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No.58 / le lundi mars 26, 2012/ statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux ( février 11, 2015.)

## Section 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Pour les substances répertoriées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou encore par l'organisme consultatif approprié, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens.

<b>Acide hydrochlorique 7647-01-0)</b>		
<b>ACGIH É.-U.</b>	Plafond ACGIH (ppm)	2 ppm
<b>ACGIH É.-U.</b>	Catégorie chimique de l'ACGIH	Non classifiable comme cancérigène pour les êtres humains
<b>OSHA É.-U.</b>	PEL OSHA - Plafond (mg/m <sup>3</sup> )	7 mg/m <sup>3</sup>
<b>OSHA É.-U.</b>	OSHA PEL C [ppm]	5 ppm
<b>NIOSH É.-U.</b>	REL NIOSH (plafond) (mg/m <sup>3</sup> )	7 mg/m <sup>3</sup>
<b>NIOSH É.-U.</b>	NIOSH REL C [ppm]	5 ppm
<b>IDLH É.-U.</b>	IDLH É.-U. (ppm)	50 ppm
<b>Alberta</b>	LEA plafond (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
<b>Alberta</b>	Plafond de la LEMT (ppm)	2 ppm
<b>Colombie-Britannique</b>	Plafond de la LEMT (ppm)	2 ppm
<b>Manitoba</b>	Plafond de la LEMT (ppm)	2 ppm
<b>Nouveau-Brunswick</b>	LEA plafond (mg/m <sup>3</sup> )	7.5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Nouveau-Brunswick</b>	Plafond de la LEMT (ppm)	5 ppm
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	Plafond de la LEMT (ppm)	2 ppm
<b>Nouvelle-Écosse</b>	Plafond de la LEMT (ppm)	2 ppm
<b>Nunavut</b>	Plafond de la LEMT (ppm)	2 ppm
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>	Plafond de la LEMT (ppm)	2 ppm
<b>Ontario</b>	Plafond de la LEMT (ppm)	2 ppm
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	Plafond de la LEMT (ppm)	2 ppm
<b>Québec</b>	PLAFOND (ppm)	2 ppm
<b>Saskatchewan</b>	Plafond de la LEMT (ppm)	2 ppm
<b>Yukon</b>	LEA plafond (mg/m <sup>3</sup> )	7 mg/m <sup>3</sup>
<b>Yukon</b>	Plafond de la LEMT (ppm)	5 ppm
<b>Azide de sodium (26628-22-8)</b>		
<b>ACGIH É.-U.</b>	Plafond ACGIH (mg/m <sup>3</sup> )	0.29 mg/m <sup>3</sup>
<b>ACGIH É.-U.</b>	Plafond ACGIH (ppm)	0.11 ppm
<b>ACGIH É.-U.</b>	Catégorie chimique de l'ACGIH	Non classifiable comme cancérigène pour les êtres humains
<b>NIOSH É.-U.</b>	REL NIOSH (plafond) (mg/m <sup>3</sup> )	0.3 mg/m <sup>3</sup>
<b>NIOSH É.-U.</b>	NIOSH REL C [ppm]	0.1 ppm
<b>Alberta</b>	LEA plafond (mg/m <sup>3</sup> )	0.29 mg/m <sup>3</sup>
<b>Alberta</b>	Plafond de la LEMT (ppm)	0.11 ppm
<b>Alberta</b>	LECT OEL (mg/m <sup>3</sup> )	0.3 mg/m <sup>3</sup>
<b>Colombie-Britannique</b>	LEA plafond (mg/m <sup>3</sup> )	0.29 mg/m <sup>3</sup>
<b>Colombie-Britannique</b>	Plafond de la LEMT (ppm)	0.11 ppm
<b>Manitoba</b>	LEA plafond (mg/m <sup>3</sup> )	0.29 mg/m <sup>3</sup>
<b>Manitoba</b>	Plafond de la LEMT (ppm)	0.11 ppm
<b>Nouveau-Brunswick</b>	LEA plafond (mg/m <sup>3</sup> )	0.29 mg/m <sup>3</sup>
<b>Nouveau-Brunswick</b>	Plafond de la LEMT (ppm)	0.11 ppm (vapeur)
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	LEA plafond (mg/m <sup>3</sup> )	0.29 mg/m <sup>3</sup>
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	Plafond de la LEMT (ppm)	0.11 ppm
<b>Nouvelle-Écosse</b>	LEA plafond (mg/m <sup>3</sup> )	0.29 mg/m <sup>3</sup>
<b>Nouvelle-Écosse</b>	Plafond de la LEMT (ppm)	0.11 ppm

# 05-5008 Compte total CyStain™ BacCount - Tampon de dilution CyStain™ (05-5008-P01)

## Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No.58 / le lundi mars 26, 2012/ statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux ( février 11, 2015.)

Nunavut	LEA plafond (mg/m <sup>3</sup> )	0.29 mg/m <sup>3</sup>
Nunavut	Plafond de la LEMT (ppm)	0.11 ppm
Territoires du Nord-Ouest	LEA plafond (mg/m <sup>3</sup> )	0.29 mg/m <sup>3</sup>
Territoires du Nord-Ouest	Plafond de la LEMT (ppm)	0.11 ppm
Ontario	LEA plafond (mg/m <sup>3</sup> )	0.29 mg/m <sup>3</sup>
Ontario	Plafond de la LEMT (ppm)	0.11 ppm
Île-du-Prince-Édouard	LEA plafond (mg/m <sup>3</sup> )	0.29 mg/m <sup>3</sup>
Île-du-Prince-Édouard	Plafond de la LEMT (ppm)	0.11 ppm
Québec	ÉPREUVE (mg/m <sup>3</sup> )	0.29 mg/m <sup>3</sup>
Québec	PLAFOND (ppm)	0.11 ppm (vapeur)
Saskatchewan	LEA plafond (mg/m <sup>3</sup> )	0.29 mg/m <sup>3</sup>
Saskatchewan	Plafond de la LEMT (ppm)	0.11 ppm
Yukon	LEA plafond (mg/m <sup>3</sup> )	0.3 mg/m <sup>3</sup>
Yukon	Plafond de la LEMT (ppm)	0.1 ppm

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles d'ingénierie appropriés :** Un appareil de lavage approprié pour les yeux et le corps doit être accessible à proximité de toute exposition possible. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Assurer le respect de tous les règlements nationaux et locaux.

**Équipement de protection individuel :** Non habituellement requis. L'utilisation d'un équipement de protection personnelle peut être nécessaire si les conditions le justifient. Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection.



**Matières des vêtements de protection :** Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

**Protection des mains :** Porter des gants de protection.

**Protection oculaire et du visage ::** Lunettes protectrices contre les agents chimiques.

**Protection de la peau et du corps :** Porter des vêtements de protection appropriés.

**Protection des voies respiratoires :** Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, il faut porter une protection des voies respiratoires approuvée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, en cas d'atmosphère présentant un déficit en oxygène ou de niveaux d'exposition inconnus, utiliser un équipement de protection des voies respiratoires approuvé.

**Autres informations:** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## Section 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Aspect	: Non disponible
Odeur	: Non disponible
Seuil olfactif	: Non disponible
pH	: 8.5
Taux d'évaporation	: Non disponible
Point de fusion	: Non disponible
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: Non disponible
Point d'éclair	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non disponible

# 05-5008 Compte total CyStain™ BacCount - Tampon de dilution CyStain™ (05-5008-P01)

## Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No.58 / le lundi mars 26, 2012/ statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux ( février 11, 2015.)

Pression de vapeur	: Non disponible
Densité de vapeur relative à 20°C	: Non disponible
Densité relative	: Non disponible
Gravité spécifique	: Non disponible
Solubilité	: Non disponible
Coefficient de partage : N-octanol/eau	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible

### Section10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1..Réactivité** Peut être corrosif pour les métaux. Tout contact avec des métaux peut évoluer en hydrogène gazeux inflammable.
- 10.2. Stabilité chimique :** Stable dans les conditions de manutention et stockage recommandées (voir la section 7).
- 10.3Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.
- 10.4. Conditions à éviter :** Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matières incompatibles.
- 10.5.Matières incompatibles :** Acides forts, bases fortes, oxydants forts. Métaux. Peut être corrosif pour les métaux.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux :** Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

### Section11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques – Produit

- Toxicité aiguë (orale) :** Non classifié
- Toxicité aiguë (cutanée) :** Non classifié
- Toxicité aiguë (inhalation) :** Non classifié
- LD50 et LC50 données :** Non disponible
- Corrosion cutanée/irritation cutanée :** Non classifié
- pH :** 8.5
- Lésions/irritation oculaires :** Non classifié
- pH :** 8.5
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Non classifié
- Mutagenicité sur les cellules germinales :** Non classifié
- Cancérogénicité:** Non classifié
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):** Non classifié
- Toxicité pour la reproduction :** Non classifié
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):** Non classifié
- Danger par aspiration :** Non classifié
- Symptômes/blessures après l'inhalation :** Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.
- Symptômes/blessures après le contact avec la peau :** Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée.
- Symptômes/blessures après le contact avec les yeux :** Peut provoquer une légère irritation des yeux.
- Symptômes/blessures après l'ingestion :** L'ingestion peut avoir des effets nocifs.
- Symptômes chroniques :** Aucune connue.

#### 11.2Informations sur les effets toxicologiques – Composant(s)

LD50 et LC50 données :

<b>Acide hydrochlorique(7647-01-0)</b>	
LD50 Lapin dermique	> 5010 mg/kg
<b>Azide de sodium (26628-22-8)</b>	
LD50 Rat par voie orale	27 mg/kg
LD50 Lapin dermique	20 mg/kg
LC50inhalation, rat	0.054 – 0.52 mg/l/4h (Poussière/brouillard - mg/l/4h)
ETA É.-U./CA (vapeurs)	0.05 mg/l/4h
ETA É.-U./CA (poussières, brouillard)	0.05 mg/l/4h
<b>Acide hydrochlorique7647-01-0)</b>	
Groupe CIRC	3

# 05-5008 Compte total CyStain™ BacCount - Tampon de dilution CyStain™ (05-5008-P01)

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No.58 / le lundi mars 26, 2012/ statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux ( février 11, 2015.)

## Section 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12...1 Toxicité

Écologie – Généralités : Non classifié.

Acide hydrochlorique 7647-01-0)	
LC50Poisson1	7.45 mg/l (durée d'exposition : 96h- espèce : Oncorhynchus mykiss)
Azide de sodium (26628-22-8)	
LC50Poisson1	0.8 mg/l (durée d'exposition : 96 h – Espèce : Oncorhynchus mykiss [semi-statique])
LC50Poisson2	0.7 mg/l (Temps d'exposition : 96 h Espèce : Lepomis macrochirus)
ErC50 (algue)	0.348 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

05-5008 Compte total CyStain™ BacCount - Tampon de dilution CyStain™ (05-5008-P01)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

05-5008 Compte total CyStain™ BacCount - Tampon de dilution CyStain™ (05-5008-P01)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol Non disponible

### 12.5 Autres effets nocifs

Autres informations: Éviter le rejet dans l'environnement.

## Section 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination des déchets : Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

Écologie – Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition énoncées aux présentes ont été établies conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS ; ces descriptions peuvent varier en fonction de différentes variables qui pourraient avoir été connues ou non au moment de la publication de la FDS.

### 14.1 En conformité avec le département des Transports (DOT)

Désignation officielle de transport : MÉLANGE D'ACIDE CHLORHYDRIQUE

Classe de danger : 8

Numéro d'identification : UN1789

Codes d'étiquette : 8

Groupe d'emballage : III

Numéro GMU : 157



### 14.2 En conformité avec le Code international du transport maritime de marchandises dangereuses (IMDG)

Désignation officielle de transport : MÉLANGE\_\_\_\_

Classe de danger : 8



Numéro d'identification : N° UN :1789

Codes d'étiquette : 8

Groupe d'emballage : III

N° EmS (incendie) : F-A

N° EmS (déversement) : S-B

### 14.3 En conformité avec l'Association du Transport Aérien International (IATA)

Désignation officielle de transport : MÉLANGE\_\_\_\_

# 05-5008 Compte total CyStain™ BacCount - Tampon de dilution CyStain™ (05-5008-P01)

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No.58 / le lundi mars 26, 2012/ statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux ( février 11, 2015.)

Classe de danger : 8  
 Numéro d'identification : UN1789  
 Codes d'étiquette : 8



Groupe d'emballage : III  
 Code GMU (IATA) : 8L

## 14.4 En conformité avec le transport des marchandises dangereuses (TMD)

Désignation officielle de transport : MÉLANGE

Classe de danger : 8  
 Numéro d'identification : UN1789  
 Codes d'étiquette : 8



Groupe d'emballage : III

## Section 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementation fédérale des États-Unis

05-5008 Compte total CyStain™ BacCount - Tampon de dilution CyStain™ (05-5008-P01)	
Classes de dangers 311/312, article de la SARA	Risque physique - Corrosif pour les métaux
<b>Acide hydrochlorique 7647-01-0)</b>	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act/loi réglementant les substances toxiques) des États-Unis Figure à l'article 302 de la SARA des États-Unis Soumis aux exigences de signalement selon l'article 313 de la SARA des États-Unis	
Quantité à déclarer CERCLA	5000 lb
Article 302 de la SARA – Quantité servant à la planification des seuils (TPQ)	500 lb (gaz seulement)
Article 313 de la SARA - Déclaration des émissions	1 % (aérosols acides incluant des brumes, des vapeurs, du gaz, du brouillard et d'autres formes atmosphériques de particules de toute taille)
<b>Azide de sodium (26628-22-8)</b>	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act/loi réglementant les substances toxiques) des États-Unis Figure à l'article 302 de la SARA des États-Unis Soumis aux exigences de signalement selon l'article 313 de la SARA des États-Unis	
Quantité à déclarer CERCLA	1000 lb
Article 302 de la SARA – Quantité servant à la planification des seuils (TPQ)	500 lb (ce matériau est un solide réactif, la TPQ n'atteint pas 10000 kg sous forme non pulvérisée, non fondue et non liquéfiée.)
Article 313 de la SARA - Déclaration des émissions	1 %

### 15.2 Réglementation d'État aux États-Unis

<b>Acide hydrochlorique 7647-01-0)</b>	
É.-U. – New Jersey – Liste de droit à l'information sur les substances dangereuses	
É.-U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information	
É.-U. – Massachusetts – Liste de droit à l'information	
É.-U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information – Liste de dangers pour l'environnement	
<b>Azide de sodium (26628-22-8)</b>	
É.-U. – New Jersey – Liste de droit à l'information sur les substances dangereuses	
É.-U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information	
É.-U. – Massachusetts – Liste de droit à l'information	
É.-U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information – Liste de dangers pour l'environnement	

### 15.3 Réglementation canadienne



# 05-5008 Compte total CyStain™ BacCount - Tampon de dilution CyStain™ (05-5008-P01)

## Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No.58 / le lundi mars 26, 2012/ statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux ( février 11, 2015.)

### Acide hydrochlorique7647-01-0)

Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada

### Azide de sodium (26628-22-8)

Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada

## Section16: AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

**Date de préparation ou de la dernière révision** : 02/23/2021

**Autres informations** : Ce document a été préparé en conformité avec le Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS du Canada et les exigences de la norme Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200de l'OSHA relativement aux FDS.-.SOR/2015-17.

### Texte complet des phrases du SGH :

Tox. aiguë1 Cutanée	Toxicité aiguë (cutanée) catégorie 1
Tox. aiguë2 Inhalation : poussières, brouillard :	Toxicité aiguë (inhalation : poussière, brouillard) Catégorie 2
Tox. aiguë2 Oral	Toxicité aiguë (orale), catégorie 2
Aquatique aigu 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatique aigu 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 2
Aquatique chronique 1	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, catégorie 1
Poussières comb.	Poussières combustibles
Lés. oculaires1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Corr. mét.1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Corr. cutanée1A	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 1A
STOT, RE1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée), catégorie 1
STOT, SE1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique, catégorie 1
STOT, SE3	Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique);3, irritation des voies respiratoires
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H300	Mortel en cas d'ingestion
H310	Fatal au contact avec la peau
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H330	Mortel par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H401	Toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

*Ces informations sont fondées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété particulière du produit.*

FDS SGH A.N. 2015(Can., É.-U.)